

CHARTRE MUNICIPALE

Plus d'humain, moins d'écrans

Les municipalités ont un rôle majeur de protection à jouer et en particulier à l'égard de la jeunesse. Elles peuvent faire le choix de s'engager dans une politique de prévention des risques liés à la surexposition aux écrans, de promotion de la déconnexion et du vivre ensemble.

Le **Collectif Attention** réunit 11 associations engagées face à la surexposition aux écrans. Elles mettent **4 propositions à la disposition des équipes candidates aux élections municipales**, afin qu'elles s'engagent elles aussi et prennent leurs responsabilités en faveur d'une santé préservée, d'une éducation plus humaine et respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant mais aussi d'une société plus harmonieuse.

En tant que candidat(e), je m'engage à :

1 PRÉVENIR la population des dangers du numérique

Valoriser les initiatives vertueuses :

Rencontres littéraires, sportives, événements culturels, moments de convivialité intergénérationnels, etc...

Accentuer l'effort de prévention auprès des familles

Conférences, ateliers parents, interventions auprès des jeunes, défi 10 jours sans écran, etc...

Diffuser des messages de prévention sur les supports de communication de la commune

- Pas d'écran avant 6 ans (en ligne avec le souhait de 70% des français)¹;
- Après 6 ans, appeler à une exposition contrôlée, accompagnée, non connectée et modérée (seulement le week-end);
- Pas de smartphone (téléphone connecté à internet) avant 15 ans minimum;
- Pas d'écran connecté avant 15 ans sans adulte accompagnateur;
- Promouvoir la règle des 4 PAS : pas d'écran dans la chambre, pas le matin, pas pendant le repas et pas avant de dormir.

1 - https://www.franceinfo.fr/sante/enfant-ado/enquete-ecrans-et-enfants-un-plan-d-action-interministeriel-suspendu-malgre-l-urgence-sanitaire_7469236.html

2 FORMER les agents de la ville aux risques du numérique

Former les personnels aux besoins de l'enfant et sur les activités qui stimulent leur développement comme prévu par la loi.

Former les professionnels petite enfance et enfance de la commune (crèches, halte-garderie, ATSEM, centre de loisirs, etc) aux enjeux de la surexposition aux écrans, afin d'en faire des relais du discours de prévention.

Donner des consignes claires : pas de smartphone ni écran pour les professionnels en présence des enfants, sauf situation d'urgence.

Privilégier des organismes indépendants de l'industrie numérique pour toute action de formation ou de prévention

3 RÉGULER les équipements numériques de la ville

Mettre fin à la présence d'écran dans les lieux d'accueil d'enfants de moins de trois ans, conformément au décret du 2 juillet 2025 relatif à l'interdiction des écrans avant 3 ans dans les établissements d'accueil du jeune enfant.

Limitier au maximum la place des écrans dans les bibliothèques et les médiathèques et ne pas laisser les jeunes y accéder seuls.

Mettre fin à la distribution d'écrans dans les écoles maternelles et élémentaires, en appliquant le principe « plus de livres, moins d'écrans ».

- Aucun financement d'écran dans les écoles maternelles;
- Aucun financement d'écran individuel, en dehors de l'enseignement de l'informatique, dans les écoles élémentaires;
- Aucune distribution d'écrans individuels à rapporter à la maison; cahiers et livres non remplacés par des outils numériques;
- Pas de financement des Espaces Numériques de Travail (ENT) dans les écoles primaires, afin de ne pas favoriser les devoirs sur écran et de garantir le droit à la déconnexion des familles.

Faire du périscolaire, des centres de loisirs et des colonies un temps de vie déconnecté.

Éviter d'installer des écrans publicitaires dans l'espace communal.

4 PERMETTRE le droit à la non-connexion administrative

Proposer un service public humain en **donnant le choix aux administrés d'effectuer leurs démarches communales sans numérique.**

Défendre auprès des agences de l'État un service libre de numérique pour effectuer les démarches administratives, pour recevoir une information ou un enseignement.